



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la sécurité et à la circulation routières*

*Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire*

*Bureau de l'animation de la politique éducative  
et des ressources*

Affaire suivie par : JB DORIVAL  
Tél. 01 40 81 82 26- Fax : 01 40 81 81 61

Paris, le *11 février 2014*  
Réf. : DSCR/INT/ERPC3

Madame la Secrétaire générale,

Par courrier du 17 février dernier, vous avez appelé mon attention sur la formation continue aux permis de conduire du groupe lourd et à la qualification. Vous faites état d'un nombre important d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ayant fait la demande de suivre cette formation et vous souhaitez connaître les prévisions de la DSCR en matière d'organisation de cette formation pour 2014.

Votre demande a retenu toute mon attention et je souhaitais vous apporter les éléments suivants. Si les demandes d'IPCSR sont encore nombreuses pour cette formation, il convient de noter qu'environ 70 % des IPCSR sont qualifiés pour faire passer les épreuves des permis de conduire du groupe lourd, alors que cette mission représente en moyenne moins de 10 % de l'activité d'examen d'un agent. De plus, dans 28 départements, la totalité des IPCSR sont qualifiés.

Pour autant, la DSCR souhaite former chaque année un certain nombre d'IPCSR aux examens du groupe lourd. Pour 2014, une enquête a été lancée auprès des services le 30 décembre 2013. A ce jour, toutes les réponses sont parvenues au bureau ERPC3. Cinquante-trois services n'ont pas exprimé de besoins, alors que quarante-huit autres ont transmis 129 demandes d'IPCSR dont 4 concernent des DPCSR. Sur ces 129 demandes, seules 72 correspondent à des besoins exprimés par les services. Ces chiffres sont sensiblement équivalents à ceux que vous avez relevés pour 2013.

Madame Pascale MASET  
Secrétaire générale du SNICA-FO  
46, rue des Petites Ecuries  
75010 PARIS

Le budget que la sous-direction ERPC peut consacrer à cette formation, compte-tenu des contraintes budgétaires que vous connaissez, devrait permettre de programmer 24 formations complètes (permis+qualification) ainsi que 8 qualifications isolées, soit un total identique à 2013. Comme en 2013, cette action de formation sera confiée à l'INSERR. Celle-ci devrait être programmée au deuxième semestre 2014.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Le sous-directeur de l'éducation routière  
et du permis de conduire

Pierre GINEFRI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre GINEFRI', written over the printed name.